

## **Évolution des modes et des outils d'observation de la pauvreté aux niveaux européen, national et territorial**

**Michel DOLLÉ**

**Rapporteur général du Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (CERC)**

Au-delà des modes et des outils d'observation de la pauvreté, les sujets soumis à observation sont également importants : qui observe-t-on ? Je voudrais souligner ici que l'enfant pauvre n'est pas sujet d'observation en France. Peu d'informations françaises sont disponibles, à l'exception d'un rapport du CERC, de celui de la commission Hirsch qui a donné lieu au livre « *La pauvreté en héritage* » et d'une contribution, en 2007, de Michel Legros à une *Peer review* sur l'inclusion sociale qui souligne que la pauvreté des enfants est une question à la marge des débats français et qui analyse les raisons de cet état de fait.

L'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale ne porte guère d'intérêt à ce qui pourtant est un thème essentiel. Ce constat est pourtant très éloigné du courant permanent d'études, de statistiques publiques et d'évaluation des politiques publiques que l'on trouve à l'étranger, que ce soit dans les organisations internationales ou dans les pays européens. Il ne s'agit pas simplement de s'occuper du bien-être des enfants mais aussi de la question du bien-devenir de tous, et des problèmes de reproduction de l'exclusion.

Un tel constat reflète cependant l'absence d'une politique de l'enfance en France, bien qu'il existe une politique familiale et une politique de l'éducation qui s'ignorent.

Pourtant un Haut Commissaire à la Jeunesse a compétence pour les 16-25 ans. Le Défenseur des enfants reprend régulièrement la question des enfants pauvres, mais il n'est pas certain que cette institution, créée en 2000 par un vote unanime à l'Assemblée nationale et au Sénat, puisse fêter un jour son dixième anniversaire.

Il n'y a pas en France, contrairement à d'autres pays, de politique explicite de la résorption de la pauvreté des enfants ou de lutte contre les conséquences dommageables de la pauvreté sur leur développement. Nous ne disposons pas d'entrée statistique sur l'enfant. En l'absence d'informations sur ce thème, le comité national des droits de l'enfant des Nations-Unies, dans son dernier rapport sur la situation française, déplore l'absence de dispositif systématique en la matière.

Par ailleurs si l'on voulait développer une observation pertinente de la pauvreté des enfants et sur ses conséquences, les éléments à observer différeraient de ceux analysés pour les adultes. Un progrès vient cependant d'être fait : dans le rapport présenté par le gouvernement au Parlement sur l'objectif de réduction de la pauvreté, les pouvoirs publics viennent d'introduire un nouvel indicateur : l'écart entre la proportion des adolescents ayant au moins deux dents cariées non traitées, selon les différentes catégories sociales !!!

Il existe un autre sujet d'observation que nous ignorons tous : celui de la pauvreté des immigrés. Pour quelles raisons ?